

Lyon, le 17 mai 2023

Drapeaux Députés, occupez-vous des vrais problèmes !

En matière de symbole républicain, l'Association des maires ruraux de France s'étonne que 80 % des communes aient été discriminées par l'Assemblée nationale qui a adopté une loi le 10 mai 2023 fixant un seuil de 1500 habitants au-dessus duquel le pavoisement des drapeaux français et européen est obligatoire sur le fronton des mairies. La République doit être la même pour tous.

Le caractère obligatoire est inepte, d'abord, dans ce domaine où beaucoup de maires n'ont pas attendu cette injonction à géométrie variable.

La discrimination, ensuite, de placer un seuil à 1500 habitants envoie un message détestable. Par ce vote, le législateur témoigne de sa méconnaissance du pays et de son enfermement dans une lecture démographique et arithmétique de la représentation des territoires de la République.

L'AMRF demande au Sénat et au Gouvernement de ne pas inscrire ce texte à l'ordre du jour. Il y a des propositions de lois prioritaires qui méritent d'être urgemment traitées au Parlement et qui concernent la vie quotidienne de nos habitants.

Pour le Bureau,
Michel Fournier,
Président de l'AMRF

#MaCommuneEstUtile

[Motion votée lors de l'Assemblée générale de l'AMRF du 14 mai]

CONTACT PRESSE :

Cédric Szabo, directeur // Association des Maires Ruraux de France
06.85.76.94.90 // 04 37 43 39 80 // cedric.szabo@amrf.fr //
amrf@amrf.fr // [@maires_ruraux](https://twitter.com/maires_ruraux)